

République Française		COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire		Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon		
OBJET :	Arrêté de voirie SUEZ EAU FRANCE – Suppression de branchement d'eau potable, Rue du Lavoir à SOLUTRE-POUILLY. <u>Annule et remplace l'arrêté n° 2024/084 : modification de la date de début des travaux.</u>	

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande d'autorisation de travaux transmise le 5 Septembre 2024 par SUEZ EAU FRANCE ORDONNANCEMENT, chemin des Luminaires, 71850 CHARNAY LES MACON, représentée par M. Laurent KOEHL pour des travaux de suppression de branchement d'eau potable, Rue du Lavoir à SOLUTRE-POUILLY,

- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation

ARRETONS

ARTICLE 1 : Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du 15 Octobre 2024 pour une durée de 15 jours calendaires.

ARTICLE 2 : Circulation.

En raison de l'empiètement sur la chaussée, la Rue du Lavoir sera barrée à la circulation.

ARTICLE 3 : Stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux sur la zone des travaux.

ARTICLE 4 : redevance d'occupation du domaine public.

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4^{ème} mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

ARTICLE 5 : Sécurité et signalisation de chantier

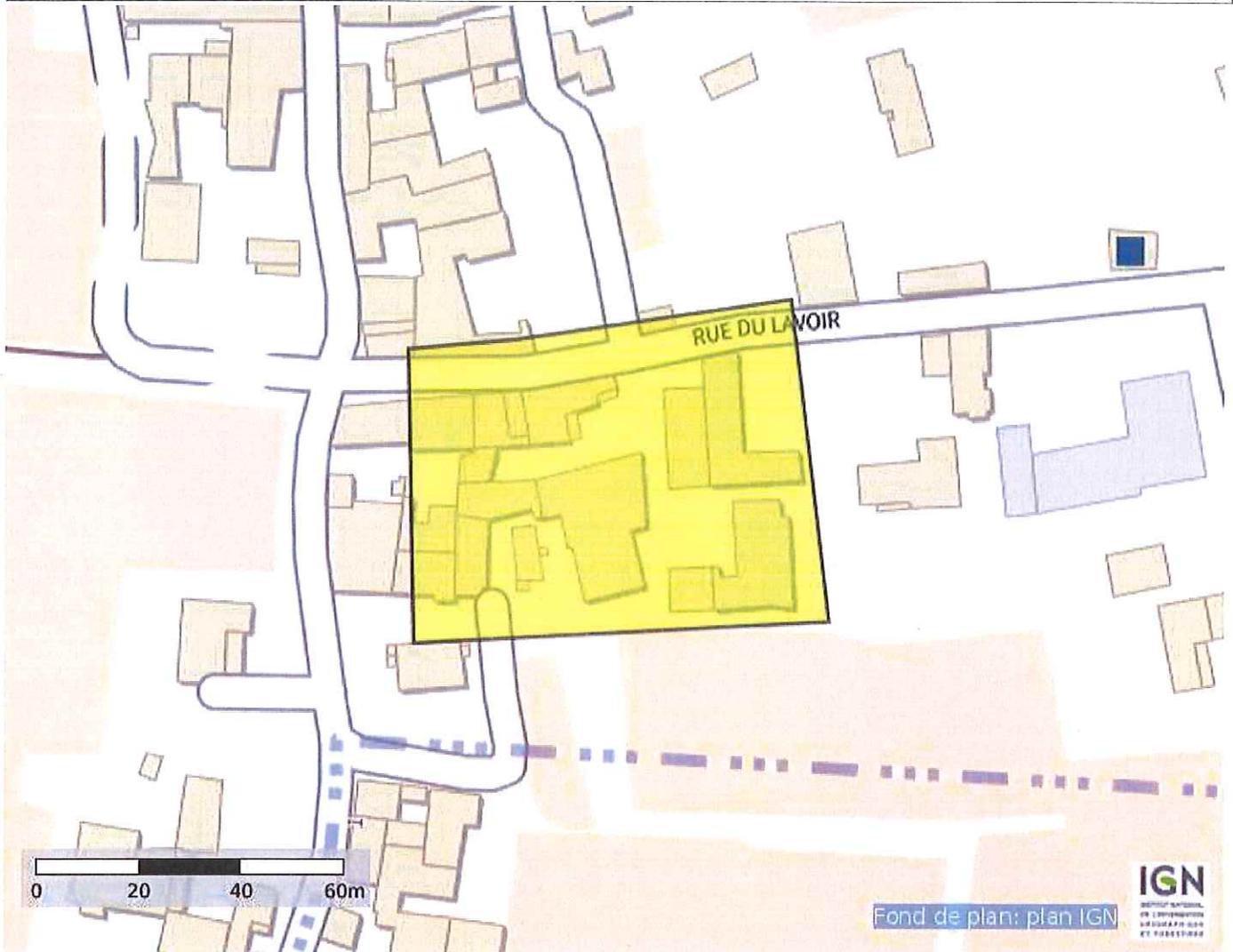
Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY
Le 10 Septembre 2024
Le Maire,
Alban VOSSION



Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2024090401386P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

833988.4869002092

6578117.906327261

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

4,74144355584758 46,28981598927510
4,74154190340232 46,28927025275013
4,74048392108489 46,28923318365474
4,74046901979636 46,28973155494327
4,74074618150371 46,28974802994372
4,74144355584758 46,28981598927510

(PlanDetail_Protys_v1.01)



INFO RIVERAINS

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

MODIFICATION COLLECTE DURANT TRAVAUX

Dès le 01/10/2024



MESDAMES, MESSIEURS,

POUR DES RAISONS D'ACCESSIBILITÉ ET EN ACCORD AVEC LA COMMUNE, VOTRE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS SERA MODIFIÉE DU 1^{ER} AU 15 OCTOBE INCLUS.

PENDANT CETTE PÉRIODE, VOUS DEVREZ EMMENER VOS BACS À ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES SUR LES POINTS DE COLLECTE CI-DESSOUS.



Angle Rue du Lavoir / Rue de La Chapelle



Angle Rue du Lavoir / Rue des Concizes

Mâconnais-Beaujolais Agglomération, vous remercie pour votre compréhension.

**MÂCONNAIS BEAUJOLAIS
AGGLOMÉRATION**

Direction des Déchets Ménagers et Assimilés
03 85 38 44 39 • gestiondechets@mb-agglo.com



Mâconnais-Beaujolais
AGGLOMÉRATION
www.mb-agglo.com